



GENERA RESSOURCES HUMAINES intervient depuis 1996 auprès des entreprises de la Région Auvergne Rhône Alpes, plus particulièrement sur les départements de la Drôme et de l'Ardèche dans la mise en œuvre d'outils et de services permettant le développement des compétences des salariés. Nos consultant(e)s ont des formations et des expériences complémentaires (DRH, psychologue(s) du travail, formateur(s),...) qui nous permettent d'intervenir sur plusieurs champs.

**Notre objectif : permettre aux salariés se trouvant dans le cadre d'une procédure collective ou individuelle de licenciement voire de rupture conventionnelle, de bénéficier d'un accompagnement pour la recherche d'une solution : retour à l'emploi, création d'entreprise, statut indépendant...**

### Contenu proposé

#### **Étape 1**

- A/ Diagnostic (Bilan Orientation dans le cadre d'un Congé de reclassement) de la situation du salarié.
- B/ Formalisation de l'expérience professionnelle, des compétences, des attentes, des atouts et contraintes du salarié. Individualisation de son parcours avec les étapes envisagées.
- C/ Travail d'approfondissement sur l'orientation professionnelle et les possibilités de départ anticipé.
- D/ Réalisation d'un Curriculum vitae.

#### **Étape 2**

- A/ Elaborer un projet d'orientation professionnel pour les personnes souhaitant changer de métier, élargir leurs compétences. Cibler avec les personnes concernées les informations correspondant à leurs attentes afin de leur permettre de concrétiser leur projet de retour à l'emploi à court ou moyen terme.
- B/ Mise en place de la stratégie du retour à l'emploi :
  - Doter chacun des outils nécessaires à sa recherche : rédaction de CV et techniques de recherche d'emploi.
  - Accompagner les salariés dans leurs démarches de recherche d'emploi : recherches d'offres, réponses aux annonces, candidatures spontanées, réseau, informations auprès des entreprises des mesures existantes et préparation aux entretiens d'embauche.
- C/ Aider le salarié souhaitant créer son activité à formaliser son projet, effectuer les démarches et l'informer sur les mesures existantes.
- D/ Rechercher les passerelles existantes et facilitant le retour à l'emploi : formations et mesures d'aides.

#### **Étape 3**

- A/ Concrétiser l'embauche.
- B/ Accompagner le créateur d'entreprise dans la finalisation de son projet.
- C/ Mettre en place un projet de formation.

#### **Étape 4**

Suivre les premiers mois le salarié dans sa nouvelle situation professionnelle.

***Un travail sur le deuil de l'ancien emploi et de l'Entreprise est fait tout au long du parcours.***

#### **Modalités**

La prestation est ouverte à tout public. Pour les personnes en situation de handicap des aménagements sont possibles, nous contacter.

**Modalités d'accès** : Présentiel et/ ou Visio

**Délai d'accès** : nous contacter

Adhésion des personnes : engagements réciproques.

Alternance de situations de groupe et de suivi individuel si collectif.

Sessions de groupes à thématique si collectif.

Entretiens individuels de 1h à 2h à un rythme dégressif (tous les 8 jours au démarrage puis tous les 15 jours).

*La durée de l'Antenne Emploi ou de l'outplacement est définie en amont de l'intervention.*



*Aller plus loin ensemble ...*